

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 003-2018
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.23

Déposée le: 19.01.2018

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: PS-JS-PSA (Gullotti, Tramelan) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 22.03.2018

N° d'ACE: 497/2018 du 9 mai 2018
Direction: Direction des finances
Classification: –



BNS : excédent 2018 en faveur des plus démunis

Le canton de Berne va toucher en 2018 160 millions de francs (mio) de la Banque Nationale Suisse, qui correspondent à sa part du bénéfice, soit 80 millions de francs de plus que ce qu'il a budgété pour cette année-là.

Le canton devra alimenter le Fonds prévu par la loi sur le Fonds des distributions du bénéfice de la Banque Nationale Suisse (LFBNS) à hauteur de ce montant supplémentaire (80 mio). Or, il ne manque plus qu'environ 25 millions pour que ce financement spécial atteigne sa limite supérieure légale, soit 250 millions. Ce sont ainsi environ 55 millions non budgétés qui sont à disposition du canton.

Lors de la session de novembre 2017, la majorité au Grand Conseil a adopté le budget 2018 ainsi qu'une série importante de mesures d'économies avec pour objectif d'alléger le ménage cantonal à hauteur de 185 millions à l'horizon 2021.

Les domaines touchant directement les personnes les plus démunies et les plus fragiles de notre société ont été touchés. La formation et la santé sont les principales victimes de cette politique fiscale et financière à courte vue.

Le Conseil-exécutif est prié de donner les renseignements suivants :

1. Quel usage entend-il faire des 55 millions de bénéfice versés par la Banque Nationale suisse en 2018, qui ne seront pas versés dans la LFBNS ?
2. Entend-il créer un financement spécial destiné à soulager les domaines de la formation et de la santé qui ont été sévèrement touchés par les mesures d'allègement du PA 2018 ?
3. Entend-il réduire dans le budget 2019 et le futur PA 2019 les mesures d'austérité à venir afin de réduire l'impact de celles-ci sur les personnes les plus défavorisées ?
4. Pense-t-il pouvoir réduire les sacrifices voulus par la majorité du Grand Conseil en termes de réduction des emplois dans l'administration cantonale ?
5. Entend-il investir cette manne providentielle en soutenant les citoyennes et les citoyens de ce canton qui ont des difficultés à payer leur prime de caisse-maladie ?

Motivation de l'urgence : Mesures d'austérité adoptées en novembre 2018 et ordonnances cantonales modifiées en conséquence qui touchent les personnes les plus démunies.

Réponse du Conseil-exécutif

- 1 et 2. Le Conseil-exécutif prévoit d'affecter les 55 millions à un fonds visant à financer la forte augmentation des besoins en investissement des années 2022 à 2027¹.
- 3 à 5. Ces 55 millions sont un revenu unique. Les mesures du Programme d'allègement PA 2018 se traduisent en revanche par des allègements périodiques, et génèrent ainsi une stabilisation durable des finances bernoises.

Réduire ou affaiblir certaines de ces mesures remettrait en question la stabilisation des finances visée par le PA 2018. Dans ce contexte, le Conseil-exécutif mettra en œuvre le PA 2018 tel qu'il a été adopté par le Grand Conseil lors de sa session de novembre 2017.

Destinataire

- Grand Conseil

¹ Voir à ce sujet les réponses du Conseil-exécutif à la motion 006-2018 PS-JS-PSA (Näf, Muri) Fonds pour l'avenir - pour un canton de Berne innovant, et à la motion financière 054-2018 Imboden (Les Verts, Berne) Atténuer les effets des réductions de prestations du PA 2018 grâce aux excédents comptables et aux bénéfices supplémentaires de la Banque nationale.